



AGENCE DU GARD  
1, Impasse d'ALICANTE B.P. 4033  
30001 NÎMES Cedex 5  
Tel: 04.66.04.79.00. Fax: 04.66.38.99.69.

pôle développement, qualité et marketing

Site Natura 2000 « massifs de l'Aigoual et du Lingas » FR 9101371  
et « Les Cévennes » FR 9110033

Opération de restauration hydro-écologique de tourbières (mesures ATM 002/004).

*Forêt domaniale de l'Aigoual – lieux-dit « Montals » – commune d'Arphy et « Baraque neuve » –  
commune de St Sauveur Camprieu.*

## RAPPORT DE PRESENTATION

### 1/ Introduction

Parmi les habitats naturels dont la conservation a été reconnue comme essentielle dans le document d'objectifs en cours de validation pour le pSIC « massifs de l'Aigoual et du Lingas » les tourbières ont été retenues parmi ceux dont l'état de conservation « moyen » nécessitait des mesures de gestion.

La forêt domaniale de l'Aigoual, gérée par l'agence du Gard de l'Office national des forêts est un massif d'une grande diversité d'écosystèmes, parmi lesquels existent des milieux humides et tourbeux. Ainsi depuis de nombreuses années les tourbières de « Montals » (occupant une surface d'environ 10,50 ha sur la commune d'Arphy) et de « Baraque Neuve » (occupant une surface d'environ 5,50 ha sur la commune de St Sauveur Camprieu) ont été identifiées comme des sites devant bénéficier d'une gestion conservatoire particulière.

La gestion des tourbières est généralement délicate, en effet ces milieux sont fragiles et leur fonctionnement écologique complexe a souvent été modifié par des actions anthropiques.

Depuis un siècle l'évolution des activités humaines locales - recul du pastoralisme et arrêt des activités agricoles, drainage, boisement des sites et du massif en général, - ont agi sur la dynamique de ces sites.

Face à cette situation la démarche "du laisser faire la nature" a d'abord été retenue par les forestiers gérant les parcelles concernées (extraits des archives forestières ci-après) :

- *Aménagement de la division de Montals 1970 – 1989. La « Tourbière de Montals – Pont double » est qualifiée de prés mouilleux non boisable,*
- *Mission Cévennes 1970 du Centre d'études Phytosociologiques et Ecologique Emberger : "La Tourbière de Montals ...mériterait d'être classée en réserve intégrale",*
- *1983, Propositions de classement soit en réserve intégrale, soit en "hors cadre" dans l'aménagement. Cette dernière solution est jugée alors suffisante. (correspondances, P. Cabane Chef de Centre Onf /R. BEGUE Directeur du PNC,*
- *Aménagement de Montals 1990 – 2009 "La tourbière de Montals située dans la parcelle n°355 est considérée comme un vide non boisable ; on s'abstiendra d'y intervenir de quelque façon que ce soit".*

Depuis quelques années, la volonté d'intervenir en faveur du maintien ou de la restauration de ces sites dans un état de conservation favorable s'est fait jour dans la communauté des forestiers locaux.

Cette volonté va dans le sens de la politique mise en œuvre depuis les années 1990 dans le but de gérer la ressource en eau à l'échelle de bassins versants dans leur ensemble (loi sur l'eau de 1992, loi de renforcement de la protection de l'environnement de 1995, Charte des Zones Humides, Agence de l'Eau RMC, 2001).

En effet, les tourbières de « Montals » et de « Baraque Neuve » situées au sommet du bassin versant de la Dourbie participent à la régulation des écoulements d'une part grâce à leur capacité de stockage d'eau lors des épisodes pluvieux importants (écrêtement des crues) et d'autre part en soutenant ainsi les niveaux d'étiages.

En complémentarité avec la politique de conservation d'habitats naturels d'intérêt communautaire qui doit être développée au sein du site Natura 2000, la restauration de leur fonctionnement hydrologique peut donc être considérée comme une action cohérente avec la politique définie dans le cadre du SAGE du Tarn Amont.

A ce jour ont été réalisées sur les deux sites les investigations suivantes:

- *d'une part* des études et des diagnostics, entre autres :
  - Une étude préliminaire effectuée sur le terrain à la tourbière de Montals, pour la création d'un réseau de réserves biologiques sur le massif de l'Aigoual ( Frédéric PEREZ 1992,).
  - Une tournée de terrain (août 2000) et rapport d'expertise (février 2001) d'Espaces Naturels de France (auteur : Nicolas DUPIEUX),
  - Une tournée du Groupe d'Etude des Tourbières le 10 juillet 2001 (pas de compte-rendu à ce jour),
  - Une pré-étude descriptive (flore, habitats, peuplement forestier, réseau hydrique, sol) par Olivier JUPILLE stagiaire PNC / ONF.
- *d'autre part* des travaux à caractère expérimental :
  - Coupe et évacuation d'une partie des résineux (Epicéa / Pin à Crochets) sur 1 à 2 ha, élagage des arbres restants à « Montals »
  - Essai de décapage ponctuel, non concluant,
  - Passage d'un troupeau ovin en 2001 (expérience non renouvelée, eu égard aux problèmes sanitaires pour le troupeau).

Au moment où l'aménagement de la Forêt domaniale de l'Aigoual est en cours de révision (2004 division Georges Fabre /tourbière de Baraque Neuve, 2005 division de Montals /tourbière de Montals), l'Office national des forêts souhaite engager une **nouvelle étape de travaux sur la période 2006-2010, accompagnée d'un dispositif d'évaluation** de l'efficacité des actions prévues, pour conforter la conservation des habitats naturels existants au sein de ces tourbières. Les **orientations principales des actions envisagées** sont basées avant tout sur la **restauration du fonctionnement hydrologique naturel des deux tourbières** et la **suppression de la couverture arborée, avec une tranche prioritaire** dans les zones d'habitat de type « **buttes colorées de Sphaignes** » et « **dépressions tourbeuses** » cartographiées au cœur des tourbières et qui y occupent environ 10 à 15 % de la surface de chaque entité.

Les actions prévues dans le cadre de ce projet, planifié sur la période 2006-2010, sont détaillées dans le devis descriptif et estimatif et les plans de localisation joints à ce rapport. Elles sont récapitulées ci-après :

## 2/ Description des actions projetées.

### *2.1- Travaux de restauration hydro-écologique.*

Les interventions sous forme de travaux devront permettre de restaurer le fonctionnement hydrologique, d'une part en agissant directement sur la circulation de l'eau sur le site et d'autre part en modifiant l'impact des ligneux sur la tourbière.

### **2.1.1- Actions préparatoires.**

Avant réalisation des travaux de gestion, un certain nombre d'actions préparatoires seront réalisées en 2006 conjointement sur les deux sites :

→ pré-étude de la topographie à partir de la base numérique I.G.N. ; établissement d'un modèle topographique (maille 50m x 50 m en planimétrie ; précision moyenne de 1 m en altimétrie) permettant d'appréhender le fonctionnement hydraulique des bassins.

→ piquetage préalable sur le terrain du périmètre des zones à déboiser, des aménagements à réaliser pour l'évacuation des bois, désignation des arbres à abattre et établissement d'une cartographie de restitution.

**N.B.** Un levé topographique a été préalablement réalisé par le Parc national des Cévennes pour cartographier les écoulements superficiels et les drains sur le site de Montals. Il sera utilisé pour positionner les seuils à implanter.

### **2.1.2- Gestion des ligneux**

En accord avec les préconisations présentées dans le document d'objectifs en cours de finalisation pour le pSIC « massifs de l'Aigoual et du Lingas » (version d'octobre 2003), qui préconisent une réduction du couvert arboré, l'O.N.F. souhaite réaliser en 2006 une **première tranche de réduction du couvert, partielle à l'échelle des deux sites**. Cette réduction sera centrée prioritairement **sur les habitats naturels de « buttes colorées de Sphaignes » et de « dépressions tourbeuses » (codes Corine respectifs 51-111 et 51-132)**, après matérialisation sur site, en accord avec le Parc national des Cévennes, des périmètres d'intervention. La majorité des essences résineuses seront extraites au sein des périmètres identifiés pour y abaisser le taux de couverture arborée au dessous de 5%. Une définition précise des modalités techniques d'évacuation -notamment les possibilités réelles de circulation d'engins de chantier et de traînage des bois abattus- sera validée sur chaque site en début d'année 2006, les campagnes d'abattage étant prévues pendant l'été 2006 sur les deux sites.

L'abattage, le façonnage des bois et le traitement des rémanents évacués devront être exécutés en régie avec les ouvriers forestiers de l'O.N.F. Les prestations de débardage et de débusquage devraient être confiées à des entreprises privées.

Cette **première opération** de réduction du couvert arboré sera donc **volontairement partielle** à l'échelle de chaque site, en accord avec les préconisations de gestion dégagées des expériences pilotes « Life-Nature » récemment menées en France (cf. « la gestion conservatoire des tourbières de France / premiers éléments scientifiques et techniques -1998 - Nicolas Dupieux).

L'année 2007 devra être caractérisée par la réalisation d'**analyses et de bilans** sur la maîtrise technique des travaux d'abattage déjà réalisés, sur l'impact de ces travaux sur l'hydrologie, sur l'**appropriation** de l'opération globale par les **acteurs locaux**, notamment au travers du **comité de pilotage du site Natura 2000**. Il sera alors décidé de façon **collégiale** de la **réalisation effective de la tranche conditionnelle** de réduction du couvert arboré sur le reste des deux sites. Cette tranche conditionnelle est planifiée **pour l'année 2008**.

### **2.1.3- Réduction du drainage superficiel des tourbières**

Sur le site de « Montals » (et dans une moindre mesure sur « Baraque Neuve »), un **réseau de fossés** de drainage parcourt le site. Ce réseau **modifie le bilan hydrique** en contribuant à l'évacuation des eaux. La **solution technique** préconisée consiste à **mettre en place en travers des fossés des seuils** en bois en châtaignier, afin de remonter le toit de la nappe souterraine et d'accélérer le colmatage à moyen terme des fossés. Cette **opération** sera **réalisée** sur le site de **Montals dès 2006**. L'espacement des ouvrages sera calculé sur la base de l'étude topographique.

## 2.2- Analyses pour mise en place d'une évaluation de l'état de restauration

En complément des travaux de restauration décrits ci-dessus et qui font l'objet d'une demande de conclusion d'un contrat Natura 2000, des actions destinées à évaluer l'efficacité des efforts engagés sont planifiées. Il est donc prévu :

- d'une part d'établir un **diagnostic précis écologique** du milieu en appliquant un protocole de **suivi scientifique** pour connaître et quantifier l'évolution du milieu en réponse à la gestion mise en œuvre. Ce travail sera réalisé en partenariat ONF / Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon. Il permettra tout d'abord de réaliser un "état initial" –année 2006- avant d'engager une gestion conservatoire des deux tourbières. Le protocole envisagé consiste en l'implantation de placettes (20 placettes quadratiques de 4m<sup>2</sup> par site) sur des transects, puis en la réalisation de relevés exhaustifs de la végétation (plantes vasculaires, bryophytes et lichens). Une deuxième opération d'inventaire sera réalisée à l'issue du programme d'investissement, soit en 2010, afin de mettre en évidence la dynamique végétale impulsée favorablement par la restauration hydrologique.
- d'autre part de **suivre** sur les deux sites durant la période 2006 à 2010 **l'évolution des populations d'Odonates**, espèces inféodées aux zones humides. Ce **suivi sera réalisé par le Parc national des Cévennes**, en parallèle au déroulement de l'opération de restauration.

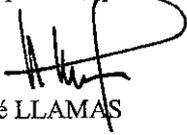
Le **montant total définitif** de ce projet d'investissement s'élève à la somme de **235 030,00 € H.T.** Ce **projet fait l'objet d'une demande de contrat Natura 2000** (hormis les actions 1.1, 1.2, 1.4 et 3.1 non éligibles par nature). La répartition annuelle prévisionnelle des dépenses est la suivante :

Année	Objet	Nature	Montant total H.T.	Dont éligible à un contrat Natura 2000
2006	Opérations préalables à la réalisation des travaux.	Ferme	16 700,00 €	2 500,00 €
2006	Travaux de restauration hydro-écologique.	Ferme	78 420,00 €	78 420,00 €
2008	Travaux de restauration hydro-écologique.	Conditionnelle	128 410,00 €	128 410,00 €
2010	Opérations postérieures à la réalisation des travaux.	Ferme	11 500,00 €	Néant
			<b>235 030,00 €</b>	<b>209 330,00 €</b>

En complément des aides publiques sollicitées au titre d'un contrat Natura 2000 au taux de 80% du montant H.T., le **financement de ce projet fera également l'objet de demandes de subventions** auprès de l'Etat, au titre des crédits d'animation des documents d'objectifs (actions 1.1, 1.2, 1.4 et 3.1) et du **Parc national des Cévennes** (à hauteur de 10% du montant H.T. de l'opération).

à Nîmes, le 22 novembre 2005

Le chef du pôle *développement, qualité et marketing*

  
Hervé LLAMAS